



ELEVAGE ORCHIDEA – Lucile GAGNERAULT
350, route des sables – 47700 RUFFIAC - FRANCE
+33(0)6 88 24 04 77
lotus-lulu@hotmail.fr



CONTRAT DE SAILLIE 2024 - REWIZJON - IAC

L'ACHETEUR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

NOM DE LA JUMENT :

Race :

Numéro SIRE : Numéro UELN :

Père : Mère :

Date de naissance : Robe :

OBJET DE LA VENTE : L'acheteur achète à l'Eleveage ORCHIDEA **une carte de saillie** de l'étalon : REWIZJON
Etalon OES BAI PIE (2007) - Numéro SIRE 60054302J / UELN 616009610099507 par WIZJONER OES et ROSETA OES
par LIMARYN OES

MOYENS DE PAIEMENT :

Le paiement peut être effectué par virement(s) bancaire(s) sur l'IBAN suivant :

ELEVAGE ORCHIDEA - Coordonnées bancaires (IBAN) : BE81 9671 8043 5524

Ou : FR76 1330 6003 4023 0910 5804 931

Les doses ne seront expédiées qu'après réception du règlement de la part de réservation et des frais techniques ainsi que d'un chèque pour le solde (le chèque correspondant au solde sera encaissé au 01/10 ou au Poulain Vivant selon la formule choisie).

Fait en double exemplaire le: à

Le vendeur : **ELEVAGE ORCHIDEA** Lucile GAGNERAULT

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")



ELEVAGE ORCHIDEA – Lucile GAGNERAULT

350, route des sables – 47700 RUFFIAC - FRANCE

+33(0)6 88 24 04 77

lotus-lulu@hotmail.fr



CHOIX DE LA FORMULE

Frais Techniques (FT) + réservation : 250.00 € TTC (soit 236.97 € HT - TVA à 5,5%) frais transport inclus pour la France.

Solde saillie au 01/10 garantie poulain vivant * : 530.00 TTC (soit 502.37 € HT – TVA 5.5 %).

En cas de vacuité le 1er octobre de l'année concernée ou si la jument n'est pas gestante de cet étalon, l'éleveur transmet à l'Eleveage ORCHIDEA avant le 1er octobre de l'année concernée par lettre recommandée un certificat vétérinaire précisant cet état.

Le chèque du solde de la saillie n'est alors pas encaissé. Dans le cas contraire, la jument sera considérée comme pleine, le chèque sera encaissé d'office le 5 octobre et aucun remboursement ne pourra être effectué.

*** Garantie Poulain Vivant (GPV)** valable uniquement pour les juments à jour de vaccination (Grippe Tétanos ET Rhinopneumonie).

Si la jument avorte après le 01/10 ou donne naissance à un poulain mort-né ou qui meurt dans les 24h suivant sa naissance (certificat de vacuité ou certificat vétérinaire détaillant les causes de la mort et copie des vaccins exigée), le report du montant des frais de saillie ne pourra se faire que l'année suivante, dans la mesure des paillettes disponibles et pour une jument appartenant à l'Acheteur. En tout état de cause, le report susvisé ne pourra être considéré que comme étant un acompte sur le montant de la saillie fixé l'année suivante, celle-ci pouvant être au même prix ou à un prix différent. Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses, les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables. Les nouveaux frais techniques et d'expédition resteront dus par l'Acheteur l'année du report.

(Pas de report, ni remboursement si jument vide, ni de GPV si avortement ou mort-né)

ACHAT D'UNE CARTE DE SAILLIE SUPPLEMENTAIRE

0 € à la réservation + 530 € TTC (soit 502.37 € HT - TVA à 5,5%) **solde à régler au 01/10**

Si le propriétaire souhaite faire saillir d'autres juments qui lui appartiennent, et ceci, la même année et avec le même lot de paillettes, il ne réglera que 530 € TTC pour cette nouvelle carte de saillie. Cette somme sera due au 01/10 si la jument est pleine.

Fait en double exemplaire le: à

Le vendeur : **ELEVAGE ORCHIDEA** Lucile GAGNERAULT
approuvé")

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et



ELEVAGE ORCHIDEA – Lucile GAGNERAULT

350, route des sables – 47700 RUFFIAC - FRANCE

+33(0)6 88 24 04 77

lotus-lulu@hotmail.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les doses au titre du présent contrat seront livrées après le paiement effectif de la réservation et des frais techniques et seront mises en place dans le centre d'inséminations agréé choisi par le client suivant :

Nom du centre :

Nom du responsable du centre :

Adresse :

Tel : Mail :

Date à laquelle le client souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

L'envoi des paillettes de semence congelée n'est pas automatique, il se fait à la demande expresse du propriétaire de la jument dans les délais utiles, auprès de l'Eleveage ORCHIDEA par téléphone au +33 (0)6 88 24 04 77 ou par mail à l'adresse suivante lotus-lulu@hotmail.fr, avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination et après réception du règlement complet de la saillie et des frais techniques. Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

Le présent contrat donne droit à une mise à disposition de paillettes et non un achat. La semence congelée non utilisée reste la propriété du vendeur. Dans le cas où l'acheteur ne souhaiterait pas conserver ses doses restantes, il peut retourner celles-ci. Si le reste des doses est utilisé par l'acheteur la même année, il se doit de souscrire à un nouveau contrat pour acheter une carte de saillie supplémentaire (soit 530 € TTC à régler au 01/10). Si le reste des doses est utilisé ultérieurement ou par un contractant différent, un nouveau contrat sera établi et celui-ci se devra de payer le solde d'une nouvelle saillie à 100% (soit 530 € TTC) si la jument est pleine.

Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) ni pour la congélation d'embryons, merci de nous contacter pour un contrat spécifique à ces techniques.

Le client déclare avoir connaissance des conditions du centre d'inséminations retenu pour la mise en place des inséminations, avec lequel il passera une convention d'hébergement et d'insémination de sa jument indépendante du présent contrat. Le fournisseur ne pourra être tenu responsable pour aucune des prestations fournies (ni pour l'absence de fourniture d'une ou plusieurs de ces prestations) par le centre d'inséminations retenu, ni d'aucune autre obligation que celles expressément prévues au présent contrat. En particulier, le fournisseur ne sera pas responsable en cas d'échec de l'insémination, ni en cas de dommages causés au client, à sa jument ou à tout tiers. La jument mise à la reproduction doit être à jour de vaccinations (y compris grippe, tétanos ET rhinopneumonie), primo vaccinations et rappels inclus. Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses. Les frais de pension, de suivi gynécologique, et de mise en place dans le centre d'inséminations agréé sont à la charge du client.

La réservation de la carte de saillie est effective à compter de la réception du présent contrat signé et du/des règlement(s) l'accompagnant selon la formule choisie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire qu'après réception et encaissement du solde de la saillie. Le vendeur se réserve le droit de bloquer l'édition de la déclaration de naissance en cas de factures impayées par l'acheteur.

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'AGEN.

Ce contrat doit être retourné signé, en deux exemplaires.

Fait en double exemplaire le: à

Le vendeur : **ELEVAGE ORCHIDEA** Lucile GAGNERAULT

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")